



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine à 10:00 h, ce jeudi le quatrième jour du mois de juin deux mille vingt-six, à laquelle sont présents Messieurs, Madame:

-Daniel Grenier, Maire-suppléant- Ville de Candiac

-Christian Ouellette, Maire- Ville de Delson

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Sylvain Bouchard, Maire - Ville de Sainte-Catherine

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant.

26-06-43

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Sylvain Bouchard, appuyé par M. Daniel Grenier et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté et résumé comme suit :

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2026.
- 3.- Approbation des comptes à payer.
- 4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 27 mai 2026.
- 5.- Varia.
- 6- Question du public.
- 7.- Levée de l'assemblée.

26-06-44

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 7 MAI 2026.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2026.

26-06-45

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Daniel Grenier, appuyé par M. Sylvain Bouchard et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 442,037.49 \$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 7,490.35 \$ pour un montant total de 449,527.84 \$.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie**

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 27 mai 2026, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

26-06-47

QUESTION DU PUBLIC.

M. Caron pose une question sur l'avancement du rapport concernant l'agrandissement de la station.

26-06-48

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Sylvain Bouchard, et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Jean-Claude Boyer, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

1898